

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**  
**DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024**

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le mercredi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Henri MONTELLANICO.

**Étaient présents :** Henri MONTELLANICO, Josiane CHABERT, Patrick FIORINI, Jacques GOLIASSE, Aurélie DUCHET, Julien FARDEL-BRIOT, Camille LECUNFF-GUILLARD, Jean-Pierre JOURDAIN, Michel JEANNOT, Jean-Marc JOVET, Audrey SAUNIER, Danièle SANTESTEBAN, Olivier SUSINI

**Étaient excusés :** Alexandre BOTELLA (pouvoir à Henri MONTELLANICO)

**Objet : Décision Modificative de budget**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-11,  
Vu la délibération D 24 02 07 du 3 avril 2024 portant approbation du budget 2024,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57,

Monsieur le Président informe l'assemblée que le budget primitif 2024 comporte une erreur sur la reprise du résultat d'investissement.

Le résultat d'investissement reporté est de 96 366,86 euros alors que le compte de gestion 2023 et le compte administratif 2023 font apparaître 96 366,85 euros.

Il convient donc de rectifier le déséquilibre budgétaire induit par une erreur d'inscription budgétaire en :

- Chapitre 001 - 0,01
- Chapitre 2121 + 0,01

Après délibération, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la DM telle que présentée ci- dessus,

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.**

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 25 septembre 2024

Le Président

Henri MONTELLANICO

Le secrétaire de séance

Olivier SUSINI